



SAISON 2025-2026
108 € FORFAIT
ESPACE DIAMANT



COMMENT OBTENIR LE PASS SCOLAIRE POUR 2025-2026 ?

① Enfants scolarisés à SAINT NICOLAS LA CHAPELLE :

- 1 - **Se présenter en mairie pour retirer un bon d'échange**
- 2 - **Se présenter à la caisse du Reguet à NOTRE DAME DE BELLECOMBE avec :**
 - le bon d'échange remis en mairie
 - 1 justificatif d'identité (carte d'identité ou passeport ou le livret de famille si le bénéficiaire ne dispose pas de carte d'identité)
 - 1 photo d'identité récente (ou photo sur votre portable)
 - 1 support de l'année dernière (si conservé), sinon vous devrez régler **2 € en + pour le support**

SE PRÉSENTER EN CAISSE

Au pied des pistes du village Le Reguet
381 Rue de Savoie
73590 NOTRE DAME DE BELLECOMBE

du LUNDI au JEUDI : 9h00-12h00 14h00-16h30
VENDREDI : 09h00-12h00

À COMPTER DE CE JOUR ET JUSQU'AU VENDREDI 28 NOVEMBRE 2025

ATTENTION ! PAS DE COMMANDE APRÈS CETTE DATE

② Les enfants habitants SAINT NICOLAS LA CHAPELLE et scolarisés sur une des 10 communes de la CCPMB ainsi que ceux scolarisés à l'école de PRAZ SUR ARLY doivent faire l'inscription en ligne sur le site de la CCPMB.

③ Les lycéens et étudiants de moins 25 ans scolarisés hors Pays du Mont Blanc doivent :

- 1 - **se présenter en mairie pour retirer un bon d'échange en se présentant avec :**
 - 1 justificatif de domicile des parents à SAINT NICOLAS LA CHAPELLE
 - 1 certificat de scolarité
 - 1 carte étudiante
- 2- **se présenter à la caisse du Reguet à Notre Dame de Bellecombe en présentant :**
 - Le bon d'échange retiré en mairie
 - 1 photo d'identité récente
 - 1 support de l'année dernière (si conservé), sinon vous devrez régler **2 € en + pour le support**